



# B.R.I.C.

*Brigade Régionale d'Interpellation Climatique*

24/09/2025

Trajectoires bas carbone et  
réglementations

**Tour de table &  
Introduction  
10'**

# L'association Planet'RSE Toulouse, vous connaissez ?



L'association Planet'RSE Toulouse a été créée en 2016. Sa vocation est de favoriser le développement de la Responsabilité Sociétale sur son territoire (en photo les membres du Conseil d'Administration).

La RSE a beaucoup évolué toutes ces dernières années, avec des ambitions et, forcément, des formes différentes.

L'association Planet'RSE Toulouse milite et agit pour **une RSE réellement transformative, une RSE plus stratégique, plus incarnée et mieux valorisée.**

<https://planetrse-toulouse.org/>

**RDV** Informations, décryptage, témoignages

**RDV** Mouvements de mise en actions

**RDV** Mesure > Evaluation > Valorisation des actions

## S'INSPIRER



**LES MATINALES RSE**  
1<sup>er</sup> mardi du mois

Sur inscription préalable

**LES MATINALES**  
de la B.R.I.C.

Sur inscription préalable

## S'IMPLIQUER



*Soyons constructifs!*

## SE TRANS-FORMER





# La B.R.I.C, l'agence « climat » de Planet'RSE Toulouse

**Mission** : interpeller les organisations privées et publiques de notre territoire sur l'enjeu climat, de manière constructive.

**Moyens** : Pour les organisations, TPE, PME, les personnes souhaitant progresser par rapport aux enjeux climat :

- Des dispositifs de sensibilisation, d'information et de formation reposant sur des ressources mutualisées, partagées
- Des méthodes et des outils pour agir dans une dynamique d'ensemble, pour favoriser, accélérer les démarches d'atténuation (décarbonation) et d'adaptation aux enjeux climat



## Ecosystème et partenaires



Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement

**TOULOUSE**  
MAIRIE - MÉTROPOLE

Toulouse  
Métropole  
Impact



AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

**Karbon Ethic**  
Engagez votre entreprise vers la sobriété

**THE SHIFTERS**



RADIO  
TER

**TOULÉCO**  
LE MEDIA DE L'ÉCONOMIE EN OCCITANIE

**bpi**france

**«CJD»**

Mouvement  
**IMPACT  
FRANCE**

# Le “faire ensemble” pour le climat



**RDV**

## Sensibilisation et information pour optimiser le passage à l'action

Savoir se situer face aux enjeux climat  
Bilan Carbone® et autres outils accessibles  
Appuis et financements en local



**RDV**

**IMPACT CHALLENGE-R**

## Mise en actions collective

Identifier et collecter les données nécessaires pour un juste état des lieux  
Construire et piloter sa démarche “climat”



**RDV**

**IMPACT CHALLENGE-R**

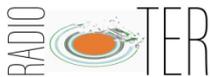
## Evaluation, progression et valorisation

Bénéficier d'un cadre de coopération pour évaluer et améliorer en continu les actions et les résultats obtenus



**RDV**

**Matinales B.R.I.C.**



### Déroulement des Matinales B.R.I.C. :

8H30 – 9H00 : Accueil café (La Mêlée, 27 rue d'Aubuisson 31000 Toulouse)

9h00 - 10h30 : un **Thème Focus** (enjeux, adaptation, réglementation, ...) traité au travers d'interventions d'experts et des témoignages des participant(e)s avec la réalisation en live d'un podcast émission radio avec RADIO TER (partie 1)

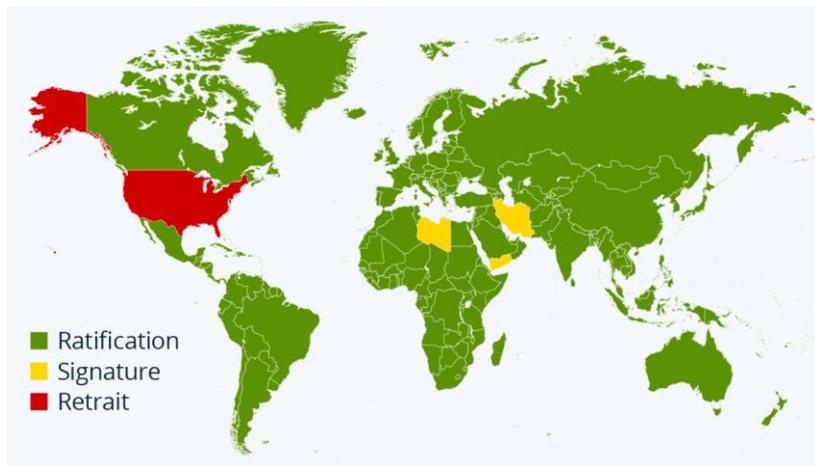
10h30 - 11h00 : Pause et networking

11h00 - 12h00 : **Enregistrement de l'émission radio avec RADIO TER (partie 2)**

# Trajectoires bas carbone

**SNBC, SBTi**

Cet accord est négocié par 196 parties lors de la conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques. Il entre en vigueur le 4 novembre 2016.

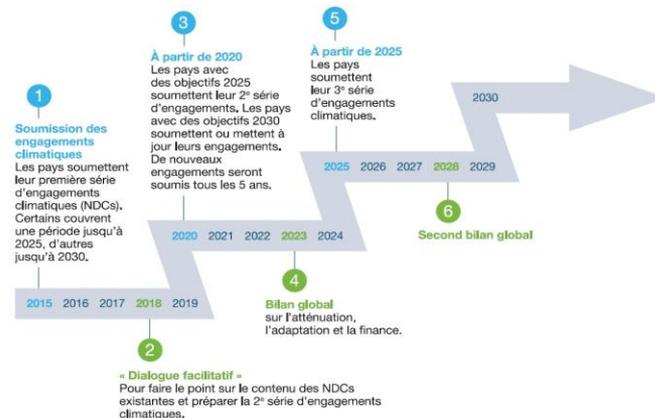


Source : UNFCCC au 21 janvier 2025

Dès le premier jour de son retour au pouvoir, Donald Trump a en effet signé un décret et une lettre à l'ONU déclarant que le pays se retirait de l'accord sur le climat, rejoignant ainsi **l'Iran, la Libye et le Yémen** comme les quatre seules nations n'adhérant pas à l'accord.

- **Limiter le réchauffement climatique**  : L'objectif principal est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.
- **Renforcer la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique**
- **Mobiliser des financements**

L'Accord de Paris a introduit un mécanisme formel de révision à la hausse des engagements nationaux tous les cinq ans : les contributions nationales déterminées (NDC).





# Les limites des accords de Paris

Souvent décrit comme le meilleur accord possible compte tenu des intérêts nationaux divergents, l'accord de Paris est toutefois critiqué sur quelques points :

- accord contraignant et ambitieux, il n'est cependant pas assorti d'un mécanisme coercitif ou de sanction ;
- en raison des compromis nécessaires, le pétrole ou le charbon ne sont pas mentionnés.

Ces limites font obstacle à la poursuite des objectifs fixés par l'accord de Paris.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) alerte dans ses rapports annuels sur l'écart entre les prévisions de l'évolution des émissions de GES et le niveau à atteindre pour respecter les objectifs de l'accord. Dans son rapport de 2024, il prévoit que la poursuite des efforts d'atténuation actuels conduirait à un réchauffement de + 3,1°C au cours du siècle - nettement supérieur à l'objectif de moins de 2°C.

| Zone   | Total       | Atténuation | Adaptation | Double usage/<br>Transversal | Répartition Public/Privé |
|--------|-------------|-------------|------------|------------------------------|--------------------------|
| Monde  | 1 900–2 000 | 1 700–1 800 | 190–200    | Inclus                       | 30% public / 70% privé   |
| Europe | 548–594     | 385–440     | 55–110     | 55–110                       | 40% public / 60% privé   |
| France | 113–121     | 99–110      | 1,9–2,2    | 11–22                        | 50% public / 50% privé   |

Sources : Climate Policy Initiative (CPI) - Global Landscape of Climate Finance 2025, I4CE (Panorama UE), Eurostat, Commission européenne, Ministère de l'Économie et des Finances, Banque européenne d'investissement (BEI) – Rapport 2024

👉 **95 % des pays n'ont pas publié leur nouveau plan d'action (CDN). Dernière actualisation de la France date de 2023 (publication de 2020) et n'a toujours pas actualisé pour 2025 (date limite le 10 février 2025)**

👉 **Un financement encore bien en dessous des besoins pour respecter les accords de Paris et l'adaptation sous représentée**

# Stratégie climat – Vers quels objectifs

S'inscrire dans une trajectoire compatible avec les accords de Paris

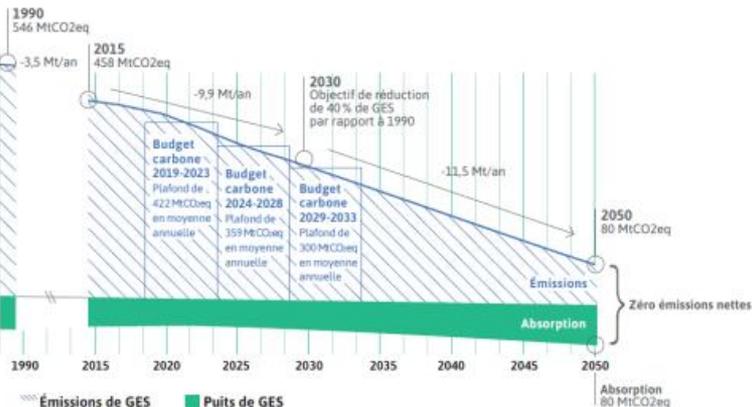
La SNBC en France

Introduite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** est la **feuille de route de la France** pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des **orientations** pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable.

Elle définit une **trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050** et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone.

Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte. *(Source Ministère de la transition écologique de la biodiversité de la forêt, de la mer et de la pêche)*

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO<sub>2</sub>eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



## Orientations de gouvernance et de mise en œuvre



À l'échelle nationale et territoriale

### Orientations transversales

- Empreinte carbone
- Politique économique
- Recherche et innovation
- Urbanisme
- Éducation
- Emploi

### Orientations sectorielles

- Transports
- Bâtiment
- Agriculture
- Forêt-bois
- Industrie
- Production d'énergie
- Déchets



# Comment mettre en place une stratégie bas carbone

Plan d'action sur le long terme qui guide une entreprise dans ses efforts pour réduire son empreinte carbone et son impact environnemental.

4 étapes incontournable d'une stratégie climat (Carbone 4) :

1

Mesurer son empreinte carbone  
⇒ différentes méthodologie : GHG Protocol, de l'ISO 14064/69, BEGES-r ou du Bilan Carbone®

2

**S'engager à réduire ses émissions de GES (définir des objectifs de réduction)**

**⇒ Gage de crédibilité : montrer son niveau d'ambition, son horizon temporel d'engagement ainsi que le périmètre de son action**

3

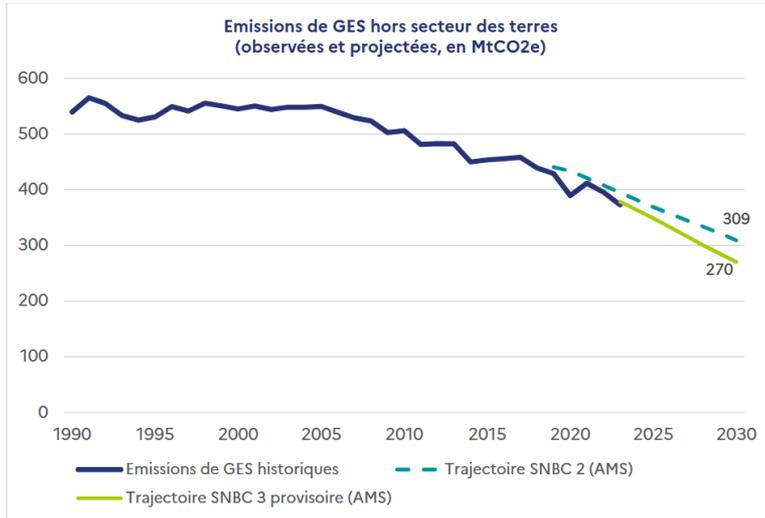
Agir en décidant des actions à mettre en place (plan d'actions, feuille de route, gouvernance)

4

Reporter ses engagements (rédaction d'un rapport permettant à l'entreprise de satisfaire aux exigences des parties prenantes)  
⇒ Transparence dans le suivi de sa stratégie



# SNBC : réponse nationale aux accords de Paris et à l'UE



**L'objectif intermédiaire pour 2030 prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% contre 40% précédemment (SNBC2).**

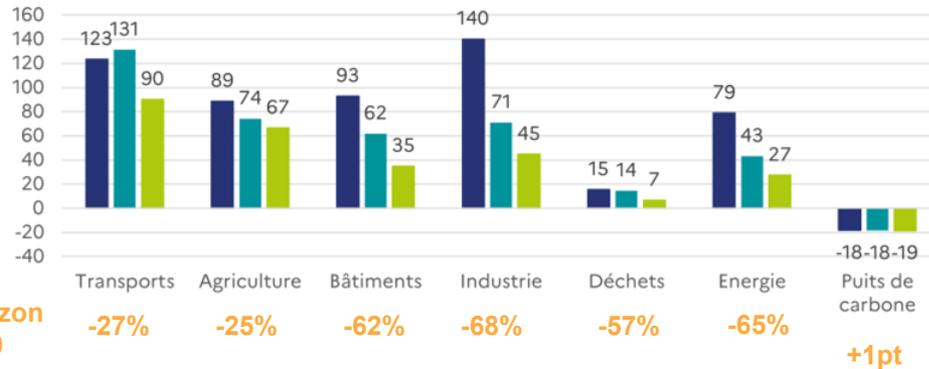
⚠ La SNBC et les budgets carbone seront adoptés par décrets publiés au Journal officiel fin 2025, avec notamment la mise à jour des budgets carbone pour les périodes 2024-2028 et 2029-2033 en cohérence avec la nouvelle ambition climatique de la France et l'adoption du budget carbone pour la période 2034-2038.

« La feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone » (*Site du Ministère de l'écologie*).

1. Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. Réduire l'empreinte carbone (prenant en compte les émissions importées)
3. Réduire la consommation d'énergie et produire suffisamment pour répondre aux besoins
4. Accroître l'offre de biomasse utilisable à des fins énergétiques pour répondre à la hausse de la consommation sans remettre en cause la priorité donnée à l'alimentation, et à la protection de l'environnement
5. Décarboner le numérique et le mettre au service de la transition bas-carbone
6. Garantir la santé humaine et environnementale à travers les politiques climatiques mises en place
7. Mobiliser collectivement pour réussir la transition écologique
8. Prendre en compte l'enjeu de transition y compris en matière de compétences pour conduire tous les chantiers
9. Investir pour assurer une transition écologique juste en France
10. Développer la recherche, pilier de la planification écologique pour réussir les transitions

# Quels objectifs pour quels secteurs dans le cadre de la SNBC ?

Répartition des émissions de GES par secteur  
Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990 et 2022  
Horizon 2030 : SNBC 3 (résultats du scénario provisoire)  
(en MtCO<sub>2</sub>e/an)



Horizon 2030

Horizon 2050

- l'atteinte de la neutralité carbone en 2050
- baisse de l'empreinte carbone avec pour la première fois l'introduction d'un objectif quantifié de réduction de l'empreinte carbone de la France en 2050
- la réduction drastique de la consommation d'énergie (-50% en 2050 par rapport à 2012) et la sortie des énergies fossiles (sortie du charbon en 2030, du pétrole à l'horizon 2045 et du gaz à l'horizon 2050).
- Préserver au maximum le secteur UTCATF contribue de façon primordiale à l'atteinte de la neutralité en 2050

## Au niveau global :

Réduction d'au moins 50 % des émissions brutes de GES par rapport à 1990.

**Perspective 2050** : Atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre nos objectifs, nous devons désormais baisser nos émissions de GES de l'ordre de 5 % chaque année entre 2022 et 2030, contre 2 % en moyenne de 2017 à 2022.

L'initiative Science-Based Targets (SBTi) a été créée en 2015 via un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), et de manière concomitante à la signature des Accords de Paris. Elle encourage les entreprises à **fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre basés sur des données scientifiques**, afin de lutter contre le changement climatique de manière efficace.

|                                                                                                                    | <br><b>Timeframe</b><br><i>What is the maximum timeframe to meet your targets?</i> | <br><b>Ambition</b><br><i>What is the ambition level in terms of limiting temperature rise?</i> | <br><b>Boundary</b><br><i>How much coverage or your emissions inventory is required?</i> | <br><b>Methods</b><br><i>What are the eligible methods to set your targets?</i>                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Near-term science-based target | <b>5-10 years from date of submission</b>                                                                                                                           | Scope 1 and 2: <b>1.5°C</b><br>Scope 3: <b>Well-below 2°C</b>                                                                                                                    | Scope 1 and 2: <b>95%</b><br>Scope 3: If >40% of total emissions, <b>67% coverage</b>                                                                                     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absolute reduction</li> <li>2. Sector-specific intensity convergence</li> <li>3. Renewable electricity</li> <li>4. Supplier or customer engagement</li> <li>5. Scope 3 economic intensity reduction</li> <li>6. Scope 3 physical intensity reduction</li> </ol> |
| <br>Long-term science-based target | <b>2050 latest</b>                                                                                                                                                  | Scope 1, 2, and 3: <b>1.5°C</b>                                                                                                                                                  | Scope 1 and 2: <b>95%</b><br>Scope 3: <b>90%</b>                                                                                                                          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absolute reduction</li> <li>2. Sector-specific intensity convergence</li> <li>3. Renewable electricity</li> <li>4. Scope 3 economic intensity reduction</li> <li>5. Scope 3 physical intensity reduction</li> </ol>                                             |

Ces objectifs diffèrent selon les différents secteurs basés principalement sur de l'intensité carbone :

- Habillement et chaussures
- Transport aérien
- Automobile et transport terrestre
- Bâtiments
- Produits chimiques
- Ciment
- Forêt, terres et agriculture (FLAG)
- Maritime
- Pétrole et gaz
- Énergie (ou Production d'électricité, selon le contexte)
- Acier

Sur les scopes 1 et 2, les objectifs doivent être alignés avec une trajectoire 1.5°C, ce qui se traduit par :

- Si l'année de référence (AR) est 2020 ou antérieure : une baisse d'au moins 4.2% par an
- Si l'AR est postérieure à 2020 : une baisse d'au moins 42% d'ici 2030 +/- 4.2%/an

Sur le scope 3, les objectifs doivent être alignés a minima avec une trajectoire well-below 2°C, ce qui se traduit par :

- Si l'AR est 2020 ou antérieure : une baisse d'au moins 2.5% par an
- Si l'AR est postérieure à 2020 : une baisse d'au moins 25% d'ici 2030 +/- 2.5%/an



# Objectifs sectoriels dans le cadre international : SBTi

Quelques exemples de trajectoires sectorielles :

## **Textile, habillement, chaussures:**

- Réductions absolues des émissions scopes 1+2 alignées sur 1,5°C.
- Approche spécifique pour la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement (scope 3) : intensité (kg CO<sub>2</sub>e/unité produite).
- Objectifs d'approvisionnement en énergies renouvelables dans la chaîne.

## **Aviation:**

- Réductions en intensité : gCO<sub>2</sub>/passager-km.
- Alignement sur une trajectoire 1,5°C (minimum : -90 % d'ici 2050).
- Intégration des carburants d'aviation durables (SAF).

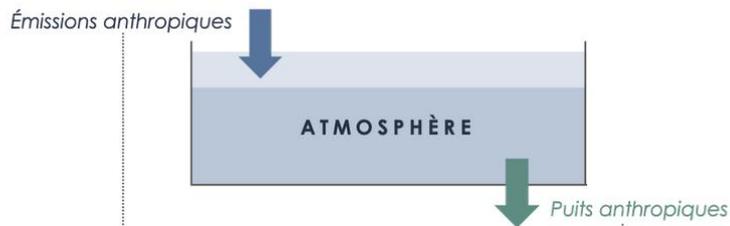
## **Construction & exploitation :**

- Décarbonation en intensité (kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>).
- Obligation d'alignement sur une trajectoire zéro émission nette des bâtiments en 2050.
- Utilisation d'énergie renouvelable (scope 2).

## **FLAG (Forest, Land and Agriculture)**

- Méthodologie spécifique publiée en 2022.
- Entreprises concernées : agroalimentaire, papier, bois, élevage.
- Objectif : -30 % émissions absolues d'ici 2030 (base 2020).
- Inclusion des émissions scope 3 liées à l'usage des terres (déforestation, agriculture).

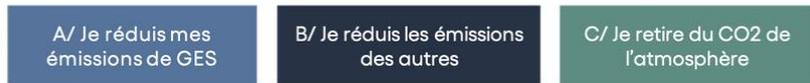
# Une approche plus systémique : la Net Zero Initiative



Les 2 leviers pour atteindre la neutralité planétaire



Les 3 piliers NZI



Émissions induites      Émissions évitées      Émissions négatives



|                                | Émissions induites  | Émissions évitées                                         | Émissions négatives                                     |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Émissions directes (scope 1+2) | Chez moi            | -                                                         | Absorptions directes                                    |
| Émissions indirectes (scope 3) | En amont et en aval | Émissions évitées par mes produits et services            | Absorptions indirectes                                  |
| Hors de ma chaîne de valeur    | -                   | Émissions évitées par financement de projets de réduction | Absorptions par financement de projets de séquestration |

Le référentiel Net Zero Initiative offre aux organisations une manière de décrire et d'organiser leur action climat en vue de maximiser leur contribution à la neutralité carbone mondiale.

Le référentiel se base sur plusieurs principes clés :

1. Le mot "**neutralité carbone**" (ou "net zéro") **désigne uniquement l'objectif mondial d'équilibrage entre émissions et absorptions**. Ce terme ne s'applique pas à une organisation.
2. Les organisations peuvent uniquement **contribuer** à la trajectoire vers cette neutralité carbone mondiale.
3. Les **réductions d'émissions** et les **émissions négatives** (aussi appelées "absorptions") sont distinguées rigoureusement, et comptées de manière séparée.
4. Le concept de "contribution à la neutralité planétaire" est élargi au champ de la **commercialisation de produits et services bas carbone**. Les « émissions évitées » sont **séparées en deux familles** : celles qui correspondent à une réelle baisse absolue du niveau d'émissions, et celles qui ne sont qu'une « moindre augmentation » par rapport à la situation initiale.
5. La finance carbone peut déclencher des émissions évitées ou négatives, mais **ne peut pas "annuler" les émissions opérationnelles de l'entreprise**. Elle est comptée de manière séparée.



# Une approche plus systémique : la Net Zero Initiative

## Pilier A – Réduire ses propres émissions

- Baisser fortement les émissions directes (scope 1) et indirectes (scopes 2 et 3).
- Alignement avec une trajectoire 1,5 °C (réduction rapide, profonde et mesurable).
- Objectif : au moins **-90 %** à long terme, avant toute contribution extérieure.

## Pilier B – Réduire les émissions des autres

- Développer produits, services ou investissements permettant à des tiers d'éviter ou réduire leurs propres émissions.
- Exemples : solutions bas carbone, financement d'infrastructures propres, innovations technologiques.
- Comptabilisation séparée pour éviter le double-compte.

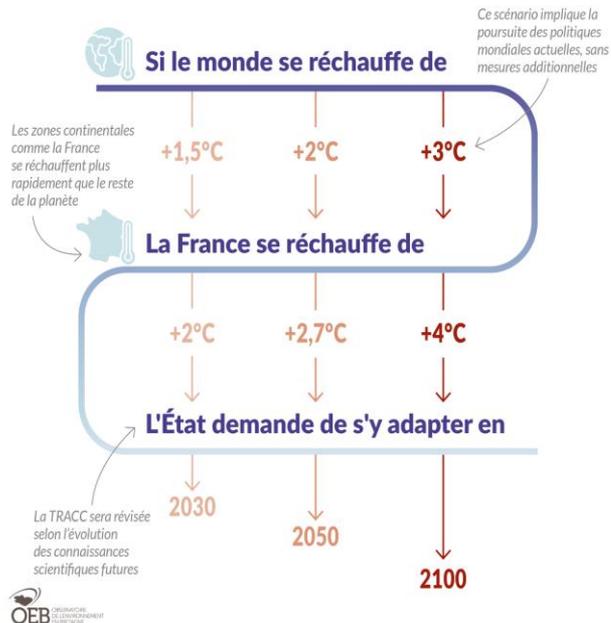
## Pilier C – Accroître les puits de carbone

- Soutenir la séquestration carbone naturelle (forêts, sols, océans) et technologique (CSC, DACCS).
- Ces puits visent à **équilibrer les émissions résiduelles incompressibles**.
- L'entreprise ne peut pas « compenser » ses propres émissions, mais elle peut **contribuer** à l'augmentation des puits au niveau global.

**Stratégie d'adaptation  
indispensable dans une  
stratégie climat**

**PNACC**

## La TRACC, trajectoire de référence pour s'adapter au changement climatique



le **PNACC-3** (3<sup>e</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique) a été **publié et adopté** le **10 mars 2025**

- Il comprend **52 mesures** et plus de **200 actions concrètes** pour tous les secteurs, visant à adapter le pays aux effets actuels et futurs du dérèglement climatique (canicules, sécheresses, inondations, etc.).
- Il est basé sur une trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) qui prévoit +4 °C en moyenne pour la France hexagonale à l'horizon 2100.
- Le plan n'est pas juste une proposition : il engage des mesures à court, moyen et long terme, avec des implications pour la planification territoriale, les collectivités, etc.

Les 52 mesures organisées autour de 5 axes qui visent à apporter des solutions aux particuliers, aux territoires et aux collectivités, au monde économique, et au monde du vivant:

- AXE 1 : Protéger la population
- AXE 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels
- AXE 3 : Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique du pays à + 4 °C
- AXE 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel
- AXE 5 : Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique



# Comment mettre en place une stratégie d'adaptation



Comprendre et convaincre

Réaliser un diagnostic



Suivre et évaluer sa stratégie

Construire sa stratégie



Financer les actions



FONDS BARNIER



# Panorama réglementaire

# Quelles réglementations\* pour quel secteur ?



## Bâtiment



## Transports



## Énergie & électricité



## Collectivités



**Merci !**

# Programme Matinales BRIC 2025

RDV

RADIO TER



29/01/2025  
**Les enjeux climat**  
Pourquoi est-il essentiel de s'adapter aux changements climatiques et atténuer nos émissions ?



30/04/2025  
**Stratégie climat et aides financières**  
Comment construire sa stratégie climat de bout en bout ?  
Quelle trajectoire pour quels secteurs ?

25/06/2025  
**Outils de comptabilité carbone**  
Spécial pitch ton outil !

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

26/02/2025  
**La Fresque du Numérique**

26/03/2025  
**Adaptation**  
Les organisations vont devoir s'adapter, qu'est ce que cela signifie concrètement ?

28/05/2025  
**La stratégie climat au service de la RSE**  
Comment la stratégie climat contribue à la performance globale et quel lien avec ISO 26000 ?



JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

24/09/2025  
**Réglementation énergie climat**  
Quel est le cadre réglementaire aujourd'hui en France et en Europe ?

29/10/2025  
**Numérique responsable**  
Comment mesurer son impact numérique ?



26/11/2025  
**Compensation carbone**  
Indispensable pour atteindre la neutralité carbone mais pas n'importe comment !

17/12/2025

# Dispositif TPE-PME 2025

RDV

RDV

RDV

## Séquence 1 (3h30)

### Préparation

#### Présentation de la démarche

#### Identification des principales sources d'émissions

- cartographie de l'activité

#### Plan de collecte des données

- énergie, transports, achats, déchets en fonction des 20/80

Assuré par nos membres experts, membres de l'APCC

RDV

## Séquence 2 (3h30)

### Mise en actions

#### Partage et consolidation des données

- accompagnant par sous-groupes pour vérifier les données collectées

#### Analyse des données

- Accompagnement personnalisé en sous-groupes et benchmark sectoriels

#### Premier feed back et pistes d'actions

Assuré par nos membres experts, membres de l'APCC

RDV

RDV

## Séquence 3 (3h30)

### Restitution, évaluation > amélioration

#### Atelier de co-construction des actions

- identification des actions en sous groupes pour réduire les émissions et s'adapter

#### Planification des prochaines étapes

- organisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre de nouvelles actions

Assuré par nos membres experts, membres de l'APCC

Actions à réaliser entre  
deux séquences

Collectes des données

Réflexions sur le plan d'action

Appui individualisé  
par un membre expert  
entre les séquences

EN  
OPTIO  
N